COMPTE RENDU DU

CONSEIL D'ADMINISTRATION

DE L'UNIVERSITE DE PICARDIE JULES VERNE

DU 7 FÉVRIER 2013

à 9 H 30

Université de Picardie Jules Verne
Direction Générale des Services
Béatrice LACHARME
Chemin du Thil
80025 AMIENS CEDEX 1
Tél. 03-22-82-79-74
Fax 03-22-82-75-00

Le Conseil d'Administration de l'Université de Picardie Jules Verne s'est réuni **le jeudi 7 février 2013** à 9 H 30 sous la présidence de **Michel BRAZIER**, Président de l'Université de Picardie Jules Verne, en présence de Madame Marylène POINTURIER, Chef du Bureau 1 de la Division de l'Enseignement Supérieur au Rectorat, représentant Monsieur le Recteur de l'Académie d'Amiens, Chancelier des Universités et de :

Madame Sylvie BALTORA
Monsieur Mohammed BENLAHSEN
Monsieur Jean-Pierre BONELLE
Mademoiselle Sophie BOURCE
Madame Nathalie CATELLANI-DUFRENE
Madame Sophie CHANGEUR
Madame Isabelle DE TOMI
Monsieur Jerôme FORTIN
Monsieur Jean-Pierre GIRARD
Monsieur Jacques HENOCQUE
Monsieur Léo LANTEZ
Monsieur Antoine MARTIN
Madame Isabelle MULLER-QUOY
Monsieur Michel PAOLI
Monsieur Vincent SAVELLI
Monsieur Jacques WILLAUME

Avaient donné procuration :

Monsieur Hervé COQUET	à	Madame Sophie CHANGEUR
Monsieur Sylvain DESBUREAUX	à	Monsieur Jacques WILLAUME
Madame Anne FERREIRA	à	Monsieur Jerôme FORTIN
Madame Catherine GEINDRE	à	Monsieur Michel BRAZIER
Monsieur Sofiane TAHI	à	Monsieur Jean-Pierre GIRARD
Monsieur Vincent SAVELLI	à	Monsieur Fabien DURAND (à partir de 11 h 40)

Assistaient également à la réunion :

Monsieur Laurent ANNE	Directeur Général des Services
Madame Catherine BARRY	2ème Vice-président du CEVU
Madame Aude CARON	Assistante du Président
Monsieur François-Xavier CLADIERE	Suppléant de Monsieur Léo LANTEZ
Monsieur Daniel COUAPEL	Directeur de Cabinet
Monsieur Stéphane DUCAY	Délégué auprès du CA
Madame Béatrice LACHARME	Secrétariat – DGS
Monsieur Pierre LEVEL	Directeur de l'IUFM
Monsieur Philippe NIVET	1er Vice-président du CS
Monsieur Wolfgang SABLER	1er Vice-président du CEVU
Madame Fabienne THÉROUSE	Affaires juridiques

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte rendu de la séance du 13 décembre 2012
2. Projets d'accords cadres entre l'UPJV et
    - l'Université de Sfax (Tunisie)

- l'Université de Montréal
- l'Université Autonome TAMAUPILAS (Mexique)
- l'Université de Yun Nan (Chine)
- l'Institut Tianfu (Chine)

3. Avis du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, de France Domaine sur le Schéma pluriannuel de stratégie immobilière de l'UPJV
4. Conventions :
   - Pôle d'excellence avec le Lycée Condorcet (INSSET de Saint-Quentin)
   - De partenariat entre l'UPJV et le Rectorat dans le cadre du projet régional et structurant « Apprentissage, scolarisation/Formation en situation de handicap » (UFR SHSP)
   - Internationale entre l'UPJV ET UNICAMP Brésil
5. Information sur l'école supérieure du professorat et de l'éducation
6. Plan « réussite en licence » bilan 2011-2012
7. Demandes de :
   - modification du nombre d'ECTS de l'UE optionnelle intitulée « Géologie de Terrain » du semestre 6 de la licence Sciences de la Vie et de la Terre
   - validation de l'UE libre « Accompagnement en Science et Technologie à l'Ecole Primaire »
8. Convention entre le lycée Paul Claudel de Laon, la Région et l'UPJV (utilisation des locaux sportifs)
9. Autorisation de participation de l'UPJV en qualité de membre associé (association Centre culturel de rencontre Abbaye de Saint-Riquier)
10. Statuts de l'UFR de Médecine, du Service des Affaires Culturelles, du SUMPPS
11. Tarification des prestations de la Cellule Réception
12. Informations et questions diverses

Le conseil d'administration était suivi d'un conseil restreint :

- aux enseignants-chercheurs

- examen des dossiers de demandes de délégation auprès du CNRS présentées par les maîtres de conférences (campagne 2013/2014)
- référentiel IUFM
- validation de la structure des comités de sélection des emplois de MCF

- aux membres de rang professoral

- examen des demandes de délégation auprès du CNRS présentées par des professeurs des universités (campagne 2013/2014)
- validation de la proposition du comité de sélection pour le recrutement sur l'emploi 19/20 PR 1180 publié au fil de l'eau
- validation de la structure des comités de sélection des emplois de PR

Le Président ouvre la séance et fait appel aux questions diverses.

Monsieur LANTEZ souhaite aborder la question de la précarisation croissante des étudiants.

Monsieur HENOCQUE aimerait que soit évoquée la diminution du numerus clausus de médecine.

Madame BALTORA demande des précisions sur les possibilités de report financier.

Monsieur WILLAUME voudrait évoquer la retenue du jour de carence.

Madame DE TOMI désire des éclaircissements sur le référentiel IUFM 2012-2013.

Le Président communique des informations diverses ; Madame Claire ANDREJAK a été nommée au Conseil National des Universités, Monsieur Bernard NEMITZ à la Commission Scientifique Indépendante, Monsieur Jacques HENOCQUE vient d'être renommé Chef de Département de l'IUT d'Amiens (Génie Mécanique et Productique). En ce qui concerne le Numerus Clausus Médecine, le nombre d'étudiants autorisés à poursuivre leurs études est, pour Amiens, de 192 (diminution de 5).

A la demande du Président, les membres du conseil observent une minute de silence en mémoire des disparitions de Messieurs DESPORTES, CAPRANI et NDIAYE.

Le Président aborde l'ordre du jour.

1. Approbation du compte rendu de la séance du 13 décembre 2012

Madame CATELLANI-DUFRENE souhaite compléter son intervention de la page 6 en proposant la phrase suivante : «**Madame CATELLANI-DUFRENE** dit avoir entendu le besoin de l'effort collectif et, évoquant la page 65 **«** présentation des budgets par unité budgétaire », s'étonne de l'apparent déséquilibre entre les composantes quant à l'effort collectif ; elle relève la difficile lisibilité du tableau et aimerait qu'y soient précisées les dépenses et les recettes ».

A la demande de Monsieur BENLAHSEN, est portée en page 6, la modification suivante : « **Monsieur BENLAHSEN** qui a participé à la commission des finances, rappelle que ce budget est proposé dans une période d'incertitude... ».

Le compte rendu de la séance du 13 décembre 2012 ainsi modifié est mis aux voix et adopté **à l'unanimité.**

2. Projets d'accords cadres entre l'UPJV et
    - l'Université de Sfax (Tunisie)
    - l'Université de Montréal
    - l'Université Autonome TAMAUPILAS (Mexique)
    - l'Université de Yun Nan (Chine)
    - l'Institut Tianfu (Chine)

La parole est donnée au **1er Vice-président du CS** qui abordera, dans un premier temps le projet entre l'UPJV et l'Université de Tunisie, puis celui avec l'Université du Mexique. L'accord cadre entre l'UPJV et l'Université de Sfax qui a reçu un avis favorable à l'unanimité du CS et dont l'objectif est de promouvoir et de renforcer les échanges entre les deux universités est porté par le laboratoire Modélisation, Information et Systèmes (MIS). La convention de coopération avec l'équipe de recherche mexicaine a également reçu un avis favorable à l'unanimité du CS.

Monsieur DURAND s'étonne que certaines conventions soient générales alors que d'autres très précises.

Le 1er Vice-Président du CA indique qu'il faut distinguer l'accord cadre, général, de l'avenant, qui précise les modalités de coopération.

Le Président met aux voix l'accord cadre entre l'UPJV et l'Université de Sfax (Tunisie), il est adopté **à l'unanimité.**

L'accord cadre entre l'UPJV et l'Université Autonome TAMAUPILAS (Mexique) est soumis aux administrateurs, et adopté **à l'unanimité.**

La convention entre l'Université de Montréal et l'UPJV est ensuite présentée par **le 2ème Vice-Président du CEVU** qui tient à faire un rappel de l'article 3 visant à favoriser l'instauration d'une collaboration en plusieurs points : les deux parties se proposent de développer des projets conjoints de recherche et d'enseignement, d'échanger des professeurs et enseignants-chercheurs et, de mettre sur pied un programme d'échanges d'étudiants. Cette convention a été examinée lors du CEVU du 4 février 2012. La discussion soulève le fait qu'un axe recherche semble possible.

Le 1er Vice-Président du CA suggère que cette convention fasse d'abord l'objet d'un examen lors du prochain CS avant une nouvelle présentation en CA.

Sont ensuite abordés, par **le 2ème Vice-Président du CEVU,** les deux accords cadre de coopération entre l'UPJV et l'Université de Yun Nan, et l'UPJV et l'Institut Tianfu. Ces accords, présentés en CEVU lors de sa séance du 5 juillet 2012, permettent l'accueil d'étudiants chinois. Ils ont reçu un avis favorable.

Comme il est d'usage et rappelé par Monsieur BENLAHSEN, la personne concernée par ce projet, à savoir **Monsieur GIRARD,** directeur de l'UFR d'économie et de gestion, quitte la séance.

Monsieur WILLAUME trouve pertinent de signer une convention avec les universités chinoises, mais se dit plus sceptique dans le cas d'espèce et émet une réserve en ce qui concerne les instituts, structures souvent privées.

Le Président propose d'interroger le directeur de l'UFR d'économie et de gestion, puis le 1er Vice-Président du CEVU présent à la séance du 5 juillet 2012, pendant laquelle ont été adoptés ces deux accords-cadres.

Monsieur GIRARD revient. Il précise que l'Institut Tianfu appartient à un établissement d'enseignement supérieur public, l'Université du sud-ouest Economie et Finance située à Chengdu.

Le Président demande à ce que, dans l'accord cadre, apparaisse explicitement l'Université.

Le 1er Vice-Président du CEVU rappelle que ces accords-cadres permettent la mise en place de la coopération et du partenariat avec ces établissements d'enseignement supérieur. Des étudiants chinois ayant un niveau équivalent au bac + 3 sont accueillis en France pour une année.

Monsieur WILLAUME réitère ses propos, suggère un accord cadre avec l'université chinoise du sud-ouest Economie et Finance, puis un avenant avec l'Institut Tianfu.

Le Président demande à Monsieur GIRARD de revoir cet accord cadre, il met aux voix celui entre l'UPJV et l'Université de Yun Nan (Chine) qui est adopté **à l'unanimité moins deux abstentions.**

3. Avis du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, ainsi que de France Domaine sur le Schéma pluriannuel de stratégie immobilière de l'UPJV

Le Président rappelle le vote en date du 30 mars 2012, sous l'ancienne gouvernance, relatif au Schéma Directeur d'Aménagement Immobilier de l'établissement. Le projet de schéma pluriannuel de stratégie immobilière qui en est une composante, a été validé par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et par France Domaine et a fait l'objet de remarques et observations : le parc est important (250 000 m2 shon) et réparti sur six sites en Picardie. Les bâtiments sont anciens et les coûts d'exploitation importants. Les programmes immobiliers lancés ne doivent pas augmenter les surfaces (Citadelle, Hub, Pôle St-Quentin). Le Ministère insiste sur le besoin de continuer les actions de rationalisation et de valorisation du patrimoine, France Domaine rappelle l'évolution du régime des

logements de fonction, et en ce qui concerne les surfaces de bureaux, le respect du critère d'optimisation arrêté à 12 m2 SUN, par poste de travail.

Le Directeur Général des Services rappelle l'existence des 42 logements de fonction de l'établissement.

En évoquant le projet Citadelle**, Monsieur WILLAUME** tient à dénoncer une nouvelle fois l'incompétence de l'Etat qui se permet des observations sans l'attribution de moyens supplémentaires. Il ajoute que la LRU a aggravé les situations observables.

Monsieur DURAND demande la signification du m2 SUN.

Le Directeur Général des Services décline le sigle : surface utile nette.

Le Président évoque également la mise en conformité des bâtiments pour l'accès aux personnes handicapées.

Monsieur DURAND demande comment il est possible de valoriser les m2 libérés.

Le Président prend l'exemple du site Saint-Charles et de son hypothétique cession. Le pôle Santé va libérer ce site dont l'isolation n'est pas satisfaisante et les chaudières anciennes.

Monsieur DURAND tient à évoquer le cahier des charges relatif à la construction de nouveaux bâtiments et s'interroge sur la volonté de s'inscrire dans les notions relatives au développement durable.

Le Président annonce le pilotage par Monsieur CHRISTOPHE, chargé de mission développement durable de l'établissement, de l'élaboration du bilan carbone de l'établissement.

Le Directeur Général des Services informe, sur le projet Citadelle, de l'intégration de la dimension basse consommation.

Monsieur BONELLE demande si le coût du déménagement a été étudié.

Le Directeur Général des Services évoque l'étude sur le déménagement concernant le bâtiment recherche en santé livrable en fin d'année. Cette démarche sera également appliquée à d'autres déménagements.

4. Conventions :
   - Pôle d'excellence avec le Lycée Condorcet (INSSET de Saint-Quentin)
   - De partenariat entre l'UPJV et le Rectorat dans le cadre du projet régional et structurant « Apprentissage, scolarisation/Formation en situation de handicap » (UFR SHSP)
   - Internationale entre l'UPJV ET UNICAMP Brésil

Le 2ème Vice-Président du CEVU rappelle la création en 2011, du pôle d'excellence de formations professionnelles de Saint-Quentin et la validation par le CEVU du DU « culture du web ». Cette convention permettant aux lycées Condorcet, Pierre de la Ramée et Henri Martin de Saint-Quentin une collaboration avec l'INSSET précise l'engagement des établissements, le cadre financier, et désigne le lycée Condorcet comme coordonnateur en charge de la gestion financière, le rectorat mettant chaque année à la disposition de celui-ci une dotation en heures complémentaires et en fonctionnement.

Le 2ème Vice-Président du CEVU tient à apporter une modification à l'article 3 de la convention dont la durée est portée à trois ans au lieu de deux et par conséquent couvre les années scolaires 2011/2012, 2012/2013 et 2013/2014.

Monsieur FORTIN ajoute que la formation du DU est dispensée à l'INSSET et cette convention permet au lycée Condorcet de rétribuer l'établissement.

Le Président met aux voix la convention du Pôle d'excellence avec le Lycée Condorcet, elle est adoptée **à l'unanimité.**

Le 1er Vice-Président du CS présente la convention de partenariat entre l'UPJV et le Rectorat dans le cadre du projet régional et structurant « Apprentissage, scolarisation/formation en situation de handicap ». Cette convention vise à permettre aux enseignants-chercheurs l'accès aux établissements scolaires pour des stages d'observation et de recherche.

La convention est soumise au vote et adoptée à **l'unanimité.**

Est ensuite évoquée la convention internationale entre l'UPJV et l'Université de Campinas du Brésil. **Le 1er Vice-Président du CS** précise qu'elle permet la promotion des cotutelles de thèses de doctorat, la réalisation de projets communs d'enseignement et de recherche. Cette convention a reçu un avis favorable à l'unanimité du CS et du CEVU.

Le Président se dit satisfait de l'élargissement des liens de l'établissement avec le Brésil.

Monsieur DURAND s'interroge sur les échanges et la fonctionnalité de ces conventions.

Le Président précise que la DAI présentera prochainement un bilan des conventions internationales.

Le 1er Vice-Président du CA ajoute que le bilan d'activité de la DAI sera abordé lors d'un prochain CA. Ce point a été retiré de la proposition de l'ordre du jour de celui-ci en raison d'une réunion relative à l'avant projet ESPE qui se tient à 16 heures.

Monsieur HENOCQUE demande qui prend en charge les missions (la DAI ou l'établissement).

Le 1er Vice-Président du CA précise que les modalités de la convention ou de ses avenants prévoient si besoin le financement des missions afférentes.

Monsieur DURAND évoque le BQR.

Le 1er Vice-Président du CS signale que le BQR soutient des projets de recherche et finance les colloques et les publications.

Le Président met la convention entre l'UPJV et l'UNICAMP aux voix qui est adoptée à **l'unanimité.**

5. Information sur l'école supérieure du professorat et de l'éducation

Le 1er Vice-Président du CA donne les informations à date concernant le projet d'Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education (ESPE) qui, conformément à la loi, a pour objet une rénovation et évolution du contenu des enseignements et une mise en place d'une nouvelle formation initiale et continue en matière de formation des enseignants. De nouvelles missions visent aussi à l'intégration et l'accentuation de la maîtrise d'ouvrage en matière de recherche. Un groupe de pilotage académique a été créé (Rectorat + UPJV) de même qu'un groupe de pilotage interne à l'UPJV et plusieurs groupes de travail. Monsieur SABLER a été désigné conjointement par le Recteur de l'Académie et par le Président de l'UPJV, porteur de ce projet. Le comité de pilotage de l'établissement comprend les 1er Vices Présidents du CA, CS, CEVU, le directeur de l'IUFM, la directrice adjointe de l'IUFM et des représentants des composantes impliqués dans les masters enseignement. Un groupe de travail interne piloté par le 1er Vice-Président du CS a été mis en place au sein de l'établissement sur les aspects recherche, les autres groupes de travail étant pilotés par le 1er Vice-Président du CEVU.

Le 1er Vice-Président du CS tient à ajouter que le projet conjoint et définitif doit être déposé pour la fin mai. Dans ce processus de construction de l'ESPE, l'offre de formation visera de nouveaux masters à finalité professionnelle. Les spécialités disparaissent et laisseront place à des parcours. Le stagiaire de 2ème année exercera neuf heures par semaine en établissement au lieu de six heures.

Le 1er Vice-Président du CA précise que pour une meilleure articulation avec l'offre universitaire, des passerelles seront à créer, notamment avec les masters recherche.

En évoquant la CPU, **le Président** rappelle la présence des deux ministres (MESR et MEN) visant à sensibiliser les présidents d'universités sur le projet de l'ESPE, enjeu majeur pour la France. Il en souligne le caractère fédératif au sein de l'université, conforme au projet de loi.

Le 1er Vice-Président du CS signale que les étudiants formés en 2013 seront en poste en 2015. Une ESPE est créée par académie. Une difficulté peut se présenter lorsqu'il y a plusieurs universités dans une académie.

Le 1er Vice-Président du CA fait savoir qu'il n'y a pas de vote sur cet avant projet mais l'information extensive donnée traduit le souhait de transparence et de travail collaboratif de l'équipe de direction. A ce titre, un CA et CEVU extraordinaires auront lieu respectivement les 22 et 21 février 2013 pour présentation du dossier.

Tout en rappelant que les IUFM n'ont pas répondu à l'ensemble des dispositifs, **Monsieur SAVELLI** se dit stupéfait de la façon dont les classes sont prises en main et gérées par les enseignants. Il fait le constat du manque de crédibilité des sciences de l'éducation.

Monsieur LEVEL insiste sur l'existence des compétences à l'UPJV indispensables au projet de l'ESPE. Il tient également à évoquer la crainte des personnels de l'IUFM.

Madame DUFRENE tient à souligner la professionnalité des personnels des IUFM et le travail mené relatif à la prise en charge des stagiaires. Elle rapporte qu'il faut essayer de dépasser ce qui est véhiculé par les médias et construire un véritable accompagnement des stagiaires.

Le 1er Vice-Président du CA souligne qu'il faut organiser l'alternance, l'apprentissage et l'accompagnement sur le terrain.

Monsieur SAVELLI souhaite préciser qu'il est informé, non par les médias, mais par son propre métier de CPE.

Madame DUFRENE rappelle l'urgence de la préparation de l'année suivante et les aspects organisationnels lourds. Elle tient également à relayer l'inquiétude des personnels de l'actuel IUFM sur leur champ d'action.

Le 1er Vice-Président du CS ajoute qu'il faut repenser des modules de sensibilisation pour que les étudiants s'inscrivent.

Tout en évoquant la pénurie de professeurs de mathématiques, **Monsieur BENLAHSEN** tient à faire part de certaines craintes dont la perte de visibilité. Il s'interroge, en mettant l'accent sur la politique de recherche, sur le fait que le CS n'ait pas été convoqué pour la présentation de l'avant projet de l'ESPE.

Le 1er Vice-Président du CA propose que l'information sur l'avant projet de l'ESPE soit donnée aux trois conseils.

6. Plan « réussite en licence » bilan 2011-2012

Le 2ème Vice-Président du CEVU présente la synthèse du bilan 2011-2012 du PRL. Ce document est distribué en séance. En ce qui concerne le tutorat, l'action est très largement suivie mais il est parfois difficile de recruter des tuteurs dont la rémunération est de 9,15 €/heure, les étudiants étant mieux rémunérés en donnant des cours particuliers. Madame BARRY décline chaque action : le dédoublement de TD (action suivie et efficace en matière de réussite des étudiants), la conversion CM vers TD, laquelle génère un besoin important en salles tandis que l'occupation de l'amphi 600 par la PACES est une difficulté, révisions et préparations aux examens (action bien suivie), mise en ligne des cours, augmentation du volume horaire des TD, semestres de réorientation, dispositif des référents, dispositif envers les salariés, contrôle d'assiduité obligatoire. La synthèse globale fait apparaître une moyenne générale de 68,05.

Monsieur BENLAHSEN souhaite des précisions sur l'organisation technique et la répartition financière.

Le 2ème Vice-Président du CEVU rappelle que les composantes définissent une stratégie avec l'enveloppe proposée.

Monsieur WILLAUME désire revenir sur l'item « rebondir » et demande s'il est prévu une réelle semestrialisation comme en Allemagne.

Le 2ème Vice-Président du CEVU signale que la loi est respectée.

Le bilan 2011-2012 du plan « réussite en licence » est mis aux voix et adopté **à l'unanimité.**

7. Demandes de :
   - modification du nombre d'ECTS de l'UE optionnelle intitulée « Géologie de Terrain » du semestre 6 de la licence Sciences de la Vie et de la Terre
   - validation de l'UE libre « Accompagnement en Science et Technologie à l'Ecole Primaire »

Le 2ème Vice-Président du CEVU présente la modification qui porte 2 ECTS au lieu de 3 à l'UE « géologie de Terrain ». Cette demande de modification a reçu un avis favorable à l'unanimité du CEVU.

Madame BARRY rappelle la convention entre l'UPJV et le Rectorat qui permet l'accueil d'étudiants de l'UPJV par les écoles maternelles et primaires de l'Académie d'Amiens dans le cadre de la mise en oeuvre d'un accompagnement scientifique. L'UFR des sciences propose à ses étudiants inscrits en licence d'intervenir dans ce dispositif.

Madame DUFRENE se félicite de cette initiative qui s'inscrit dans le cadre des missions de la future ESPE.

Le Président met aux voix les demandes de modification du nombre d'ECTS de l'UE optionnelle intitulée « Géologie de Terrain » du semestre 6 de la licence Sciences de la Vie et de la Terre, et de validation de l'UE libre « Accompagnement en Science et Technologie à l'Ecole Primaire » qui sont adoptées **à l'unanimité.**

8. Convention entre le lycée Paul Claudel de Laon, la Région et l'UPJV (utilisation des locaux sportifs)

Ce point est retiré de l'ordre du jour en l'absence de Madame SCRIBE-KONATÉ et fera l'objet d'une présentation lors d'un prochain conseil d'administration.

9. Autorisation de participation de l'UPJV en qualité de membre associé (association Centre culturel de rencontre Abbaye de Saint-Riquier)

Le Président tient à rappeler l'exposition Manessier qui s'est tenue à Saint-Riquier. Il aborde ensuite l'article 3 des projets de statuts de l'association centre culturel de rencontre Abbaye de Saint-Riquier. L'association est composée de membres fondateurs et de membres associés. Le Président demande à ce que le CA autorise l'établissement à faire partie des membres associés.

Le Directeur Général des Services tient à préciser que cette participation doit être nominative par la personne de Monsieur Philippe Nivet en qualité de représentant titulaire de l'établissement, et Madame Monique Crampon en tant que suppléant. Le CA doit autoriser l'établissement (par Monsieur Nivet) à siéger dans le collège des membres associés de la dite association (4 personnalités élues parmi les 10 représentants des membres associés).

Madame Isabelle MULLER-QUOY demande quel est le prix de la cotisation.

Le Directeur Général des Services stipule qu'il n'y a pas d'adhésion financière.

Le Président met aux voix l'autorisation de participation de l'UPJV en qualité de membre associé (association Centre culturel de rencontre Abbaye de Saint-Riquier baie de Somme, elle est adoptée **à l'unanimité.** Monsieur Nivet y est désigné comme représentant titulaire de l'UPJV, Madame Crampon comme suppléant. L'UPJV est autorisée à siéger dans le collège des membres associés au conseil d'administration de la dite association.

10. Statuts de l'UFR de Médecine, du Service des Affaires Culturelles, du SUMPPS

En ce qui concerne les statuts de l'UFR des Arts, **Madame THÉROUSE** fait savoir que la modification porte uniquement sur l'appellation « des Arts » en remplacement de « en Arts ». Cette proposition est mise aux voix et adoptée **à l'unanimité.**

Sont ensuite abordés les statuts du Service des Affaires Culturelles. Les modifications signalées en orange sont proposées par le SAC, celles en rouge par la commission des statuts. **Madame THÉROUSE** signale que l'article 6 a fait l'objet d'un ajout visant aux moyens nécessaires au fonctionnement du service.

Le Président met aux voix les statuts du SAC qui sont adoptés **à l'unanimité**.

Madame THÉROUSE présente les propositions relatives aux statuts du SUMPPS conformément au décret 2008-1026 du 7 octobre 2008.

Les statuts du SUMPPS, n'appelant aucune remarque, sont mis aux voix et adoptés **à l'unanimité.**

Les modifications des statuts de l'UFR de Médecine visent à son appellation (regroupement des acteurs des sciences de la santé) pour la dénomination suivante : UFR de Médecine et de Sciences de la Santé d'Amiens. L'UFR de Pharmacie a fait savoir qu'elle n'était pas favorable à cet intitulé dans la mesure où elle aussi, dispense des formations en santé.

Dans les articles 5 et 10 du titre III « le conseil », le terme « les délégués » est remplacé par « les représentants ». La commission des statuts a également suggéré de compléter le titre V « les assesseurs » relatif aux modalités de leurs élections.

Monsieur MARTIN s'inscrit dans cette volonté de changement et se dit favorable à la nouvelle appellation proposée par l'UFR de Médecine tendant à une seule composante de santé. Il fait part de la divergence de point de vue de l'UFR de Pharmacie.

Le Président fait savoir qu'il comprend le sentiment de l'UFR de Pharmacie même si les intérêts des deux UFR sont convergents. L'intitulé n'étant pas complètement arrêté est retiré de la proposition.

Madame BALTORA évoque le déséquilibre entre les différents départements proposés par l'UFR et qui ne correspondent pas toujours à des formations. Ce n'est pas très lisible.

Monsieur MARTIN décline les départements spécialisés : médecine générale, développement professionnel continu, pédagogie médicale, sciences humaines, ingénierie de la santé, orthophonie, orthoptie.

Le Président stipule que pour certains départements, il ne s'agit, effectivement, que de quelques enseignants.

Monsieur MARTIN rappelle le besoin de lisibilité.

Le Président met aux voix les statuts de l'UFR de Médecine, ils sont adoptés **à l'unanimité.**

11. Tarification des prestations de la Cellule Réception

Le 1er Vice-Président du CA informe du retrait de ce point qui sera traité lors d'un prochain conseil.

12. Questions diverses

Tout en rappelant que 49 % d'étudiants sont boursiers et 21 % salariés, **Monsieur LANTEZ** tient à évoquer les difficultés et la précarisation des étudiants. Des réponses à un questionnaire proposé aux étudiants de l'UPJV procurent des chiffres mettant en évidence le problème. 58 % d'étudiants réduisent leur budget alimentaire, 5 % ont recours à l'aide alimentaire, 1 % ont accès au théâtre, 7 % au concert, 8 % au cinéma, 88 % ne font aucune sortie culturelle pour raison financière et 11 % demandent de l'aide. Dans ce contexte, Monsieur LANTEZ souhaite présenter et promouvoir l'AGORAÉ, épicerie solidaire portée par la FAEP.

Le 1er Vice-Président du CA indique qu'il existe des programmes culturels proposés par l'Université, gratuits, mais très peu suivis par les étudiants et suggère une communication plus intense de ce dispositif par l'intermédiaire du service des affaires culturelles de l'établissement. Madame CHANGEUR évoque également la possibilité de solliciter des moyens par le FSDIE (FSE). Une réflexion sera menée avec les VP CEVU sur ce point. Concernant le projet AGORAÉ, la question d'un local en ville est à l'étude, le Vice-Président délégué au patrimoine et aux moyens devant y évaluer les possibilités d'implantation.

Madame DUFRENE veut savoir si les étudiants des campus délocalisés ont répondu à l'enquête menée.

Monsieur LANTEZ précise que ces étudiants sont des sites de Cuffies, Laon, Saint-Quentin et Amiens.

Le 2ème Vice-Président du CEVU se demande comment repérer les étudiants en détresse.

Monsieur LANTEZ souhaite la mise en place d'un véritable accompagnement auprès des étudiants.

Le 1er Vice-Président du CA en profite pour signaler l'installation et la mise à disposition de quelques tables et de deux micro-ondes à la rotonde afin que les étudiants qui souhaitent amener leur repas puissent bénéficier d'un repas chaud.

En ce qui concerne la médecine préventive, **Monsieur BENLAHSEN** évoque la possibilité d'une permanence en centre ville.

Le Président rappelle la difficulté actuelle du service du Docteur Kaufmant et son manque de moyens.

Monsieur BONELLE lance un appel auprès du conseil d'administration, pour mettre à disposition des étudiants un lieu de vie sur le pôle cathédrale.

L'UFR des Arts étant un peu isolée, **Monsieur WILLAUME** met en avant l'absence de restauration pour ses étudiants. Il rappelle la gratuité de certains actes médicaux prescrits par le SUMPPS comme les vaccins ou la contraception. Il tient également à évoquer les tarifs trop onéreux de la maison de la culture.

Devant le manque de médecins, **Monsieur HENOCQUE,** trouve dommage que le Numerus Clausus Médecine soit revu à la baisse.

Monsieur MARTIN ajoute que le Numerus Clausus n'a pas été une réponse au problème de la désertification médicale. Il tient à signaler que l'année dernière le numerus clausus, à Amiens, était de 197, ce qui est trop. A la demande du doyen de l'UFR de Médecine, une baisse de 5 places a été enregistrée, ce qui devrait permettre aux étudiants une amélioration de leur parcours. La conjonction de l'abandon d'étudiants et la baisse du Numerus Clausus va créer un certain équilibre.

En ce qui concerne le report financier, **le Directeur Général des Services** rappelle que l'établissement a pour obligation de se mettre en conformité avec le principe des charges à payer. L'engagement qui porte sur un exercice doit être mandaté sur ce même exercice lorsque le service a été effectué sur celui-ci. En l'absence de service fait, les sommes engagées ne peuvent être reportées. Seule la gestion des ressources affectées a un caractère dérogatoire.

Le Directeur Général des Services rappelle les modalités d'application de la journée de carence et le faible impact financier généré.

Le référentiel de l'IUFM examiné en CA restreint ce jour concerne des attributions individuelles. Le référentiel général modifié en CT sera présenté en plénier au prochain conseil d'administration.

L'ordre du jour étant épuisé, **le Président** clôt la séance à 13 heures 40.

Signé Professeur Michel BRAZIER